



- Le geste de l'eau -

PARTEZ L'ESPRIT LÉGER, RÉSILIEZ !

Lors de l'arrêt définitif de votre logement, contactez le service clientèle pour obtenir les renseignements pour éviter de nouvelles factures. Renseignez-vous de votre facture pour obtenir les informations relatives à votre consommation d'eau.

- Evitez de vous connecter au réseau de votre logement.
- votre nouvelle adresse doit être la même de réalisation vous est adressée.

Les impayés des débiteurs ne sont pas joints à votre demande de résiliation de votre eau potable.

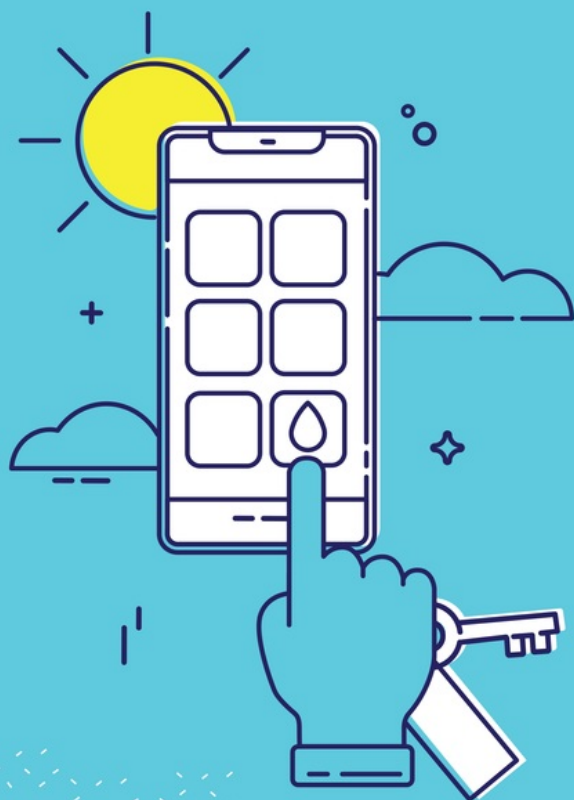
Bon à savoir : il s'agit de résiliation, vous restez alors responsable financièrement de l'abonnement et de la consommation jusqu'à la date d'abonnement des impayés éventuels.



INFOS PRATIQUES

LE GESTE DE L'EAU : PARTEZ L'ESPRIT LÉGER, RÉSILIEZ !

Mis en ligne le 21 novembre 2019



- Le geste de l'eau -

PARTEZ L'ESPRIT LÉGER, RÉSILIEZ !

Lors du départ définitif de votre logement, contactez le service clientèle, **une démarche indispensable pour éviter de nouvelles factures.**

Munissez-vous de votre facture pour délivrer les informations suivantes :

- votre référence abonné
- l'index de votre compteur au départ de votre logement
- votre nouvelle adresse afin que la facture de résiliation vous soit adressée

Si l'intégralité des éléments ne sont pas joints à votre demande, la résiliation ne sera pas effective.

Bon à savoir : à défaut de résiliation, vous resterez abonné au service, responsable financièrement de l'abonnement et de la consommation, jusqu'à la demande d'abonnement des occupants suivants.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

